



Communiqué de presse

Bruxelles, le 29 mars 2019

KBC publie son huitième Rapport à la Société et se positionne sur la campagne Move Your Money

Depuis 2012, KBC publie chaque année son Rapport à la Société. Le [rapport 2018](#) est disponible dès aujourd'hui. KBC y trace un bilan clair de ses réalisations et de son évolution sur le plan sociétal et au niveau de la durabilité. Elle s'y attarde également sur son approche en matière, notamment, d'investissements durables, de culture financière, d'emploi, du numérique, de diversité et de mobilité, ainsi que sur l'important sujet du changement climatique.

Dans son souci permanent de transparence et de responsabilité sociétale, KBC mène un dialogue ouvert avec toutes les parties prenantes sur les questions de société, et sur la manière dont elle peut y contribuer. Dans ce cadre, elle a aussi noué des contacts avec les initiateurs de la campagne Move Your Money, et elle leur a transmis aujourd'hui le point de vue repris ci-dessous sur la [Résolution climatique](#)¹ qu'ils lui ont soumis. KBC y souligne que les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat lui servent de boussole dans sa contribution à la transition vers une économie et une société décarbonées.

KBC Groupe s'engage à aligner ses principes directeurs et son approche commerciale sur les objectifs de l'Accord de Paris.

KBC Groupe contribuera ainsi activement – en collaboration avec des tierces parties – au développement de méthodologies scientifiquement étayées permettant de déterminer sa contribution indirecte aux émissions de CO₂ dans ses activités-clé de bancassureur et de gestionnaire d'actifs.

Ce n'est que lorsque une telle méthodologie sera au point que KBC Groupe sera à même de mesurer son impact indirect, de formuler des objectifs et de rendre compte de ses projets et de ses avancées dans la réalisation de ces objectifs, ainsi que le demande la Résolution climatique.

D'ores et déjà, KBC Groupe mène des actions concrètes et met en œuvre des principes directeurs spécifiques afin de contribuer significativement à la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris:

- Les principes directeurs de KBC pour les relations commerciales avec le secteur de l'énergie ont été à nouveau nettement renforcés en 2018.
- Tous les investissements durables de KBC sont zéro fossile, et sont davantage mis en avant.
- KBC a adopté des objectifs concrets au niveau des crédits pour l'énergie renouvelable.
- KBC s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction de son empreinte écologique directe.
- KBC soutient les clients dans leur transition énergétique avec des solutions entrepreneuriales durables.

¹ La Résolution climatique demande aux entreprises et organismes financiers de formuler, au plus tard en 2020, des objectifs scientifiquement étayés afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris sur le climat, y compris dans leur propre portefeuille d'investissements et de crédits. Il est demandé dans ce cadre l'exclusion immédiate des centrales à charbon et de l'exploitation de nouvelles réserves de combustibles fossiles, ainsi que des entreprises du secteur énergétique qui ne témoignent pas d'une intention manifeste de respecter les objectifs de Paris ou de les atteindre d'ici 2050.

Par ces engagements, principes directeurs et actions concrètes, KBC Groupe contribue de manière pertinente, réaliste et crédible à la transition vers une économie décarbonée.

Johan Thijs, CEO de KBC Groupe, reconnaît le défi réel que représente le changement climatique pour le secteur financier, mais demande aussi une approche réaliste: *"Le changement climatique est incontestablement un élément significatif intervenant dans la gestion des risques d'une entreprise financière. S'attaquer concrètement au changement climatique est également nécessaire afin de préserver l'avenir de notre société et de permettre la mise en place d'un développement économique durable. En tant qu'organisme financier, nous avons la responsabilité d'épauler tant nos clients que la société dans son ensemble vers cette transition. Mais pour garantir une évolution juste et correcte vers une économie et une société durables et décarbonées, il faut également tenir compte des réalités socio-économiques. La demande d'objectifs concrets de limitation de l'impact CO₂ indirect de notre portefeuille de crédits et d'investissements est sans aucun doute légitime, mais il ne sera possible d'y répondre avec intégrité et crédibilité que lorsqu'une méthodologie scientifiquement étayée sera disponible pour ce faire. KBC reste dès lors partisan d'un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes, afin d'arriver à une entente qui permettra d'œuvrer ensemble à une société durable, dans l'esprit de l'Accord de Paris sur le climat."*

Complément

Aperçu des principaux principes directeurs et initiatives concrètes adoptées par KBC en matière de changement climatique

- **Principes directeurs de KBC**

En 2018, KBC a nettement renforcé les termes de sa politique énergétique en matière d'assurances et d'octroi de crédits, et a également étendu le champ d'application de cette politique à ses activités en matière de conseils donnés à ses clients sur les marchés des capitaux:

- ***Charbon ainsi que gaz et pétrole non conventionnels:***

Une politique spécifique visant les sources d'énergie qui ont le plus lourd impact négatif sur l'environnement:

- Exclusion du gaz et du pétrole non conventionnels, y compris l'huile de schiste, le gaz de schiste et le sable bitumineux.
- Exclusion de toutes nouvelles activités liées au charbon, y compris l'exploitation minière et la production électrique basée sur le charbon.
- Suppression progressive de toutes les expositions résiduelles au charbon, pour arriver à un arrêt total en 2023. Cette exposition s'est déjà réduite, passant de 252 millions d'euros en 2016 à 34 millions d'euros en 2018.
- En accord avec les organisations écologiques locales, le financement de réseaux de chauffage urbain publics basés sur le charbon en République tchèque a été limité aux seules améliorations environnementales, pour parvenir graduellement à un arrêt d'ici 2035.
- Réduction de la capacité électrique basée sur le charbon des entreprises énergétiques intégrées à un maximum de 25% de la capacité totale d'ici 2023.

- ***Pétrole et gaz:***

- Exclusion de toute nouvelle production électrique basée sur le pétrole, modernisations comprises.
- Exclusion des entreprises spécialisées actives dans l'extraction et l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz.

- **Accent renforcé sur les investissements durables, permettant aux clients d'investir dans des produits de placement et d'épargne zéro fossile:**

- Tous les fonds durables de KBC sont exempts de combustibles fossiles depuis fin 2017.
- Développement de nouvelles solutions d'investissements durables pour différents profils de clients, avec notamment le lancement d'un produit d'épargne-pension durable innovant.
- Les placements durables sont passés de 2,5 milliards d'euros en 2015 à 9 milliards d'euros en 2018, 40% environ de la nouvelle production ayant été placée dans des fonds d'investissement durables.

- Etant donné qu'à l'heure actuelle les entreprises énergétiques ne rapportent pas d'objectifs scientifiquement étayés en matière d'énergies fossiles, KBC n'est pas encore à même aujourd'hui d'exclure ces entreprises de ses placements conventionnels.
- Crédits pour les énergies renouvelables:
 - KBC s'est fixé pour objectif de porter la part des crédits pour l'énergie renouvelable à 50% au moins du portefeuille total de ses crédits énergétiques d'ici 2030.
 - En 2018, 44% du portefeuille total de crédits énergétiques étaient déjà octroyés à des projets d'énergie renouvelable.
- L'empreinte écologique directe de KBC:
 - KBC a revu à la hausse les objectifs de réduction de son empreinte écologique directe et ambitionne à présent une réduction de 25% d'ici 2020 et de 50% d'ici 2030.
 - En 2018, son impact carbone direct avait déjà baissé de 38% par rapport à 2015.
- Solutions entrepreneuriales durables destinées à soutenir les clients dans leur transition énergétique:
 - KBC entend faciliter et financer les investissements d'économie d'énergie que souhaitent réaliser ses clients via:
 - Le financement d'ESCO (société de services énergétiques) et des partenariats au niveau des économies d'énergie pour les clients corporate.
 - Des modules en ligne permettant de mesurer l'impact carbone des investissements de rénovation pour des clients particuliers.
 - L'émission d'une première Obligation Verte KBC à hauteur de 500 millions d'euros, destinée à financer les crédits pour des logements basse énergie et des projets d'énergie renouvelable.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur <https://www.kbc.com/fr/innovation-2019>